

DÉCÈS

EXTRAIT DES REGISTRES

Des Actes de l'État-Civil de la Pointe-à-Pitre

AUJOURD'HUI Dimanche Seizième jour du mois d'Avril
mil huit cent quarante Cinq à trois heures du matin
par devant nous Théodore Antoine Champy, maire de la ville de Pointe-à-Pitre, Grande Terre, Guadeloupe, faisant les fonctions
d'Officier de l'État-Civil d

(1) Désigner les noms, prénoms, qualité, grade, emploi ou profession de la personne décédée; si c'est un militaire, il faut faire connaître le corps et la compagnie dans lesquels il servait et le numéro sous lequel il était inscrit à la matricule du corps; s'il était remplaçant, on l'indiquerait en ajoutant les nom, prénoms et lieu de naissance de celui qu'il remplaçait. Si c'est un marin, il faut faire mention du quartier d'inscription maritime où il était classé et du folio et numéro de son inscription.

sieurs (1) Prosper Gallard, âgé de quarante ans, infirmier à l'hôpital, et Baptiste Thomas, Pédralis, âgé de cinquante quatre ans, archer maritime tous deux domiciliés en cette ville

lesquels nous ont déclaré que le quatorze mars dernier à huit heures du matin est décédé à l'hôpital de cette ville le sieur Gardon (Pierre) matelot de troisième classe à bord

né le vingt Sept Septembre mil huit cent, à la Grande département du Var fils de Gardon, ex de Hoge Real, inscrit à Marseille n° 210 N° 420.

Sur cette déclaration, et après nous être assuré du dit décès nous avons dressé le présent acte, qui a été signé sur les registres par nous et les déclarants, après lecture donnée.

Signé aux registres: Gallard, Pédralis, E. A. Champy

Expédition collationnée:

Et. Adrien Delégué

Nous Lieutenant de juge, par son procureur du Roi
royal Président du Tribunal de première instance, à la Pointe-à-Pitre

CERTIFICATIONS